

Assurance pour la vieillesse : rentes viagères garanties par l'Etat de Genève... : un rendement plus élevé pour votre 3e pilier

Autor(en): **Maillard, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **14 (1984)**

Heft 12

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-829901>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Universités du 3^e âge en Suisse



La fondation d'Universités destinées aux personnes du troisième âge, dès 1973, est due à Pierre Vellas, professeur à l'Université de Toulouse.



Président d'honneur de l'Association internationale des U3A, le voici participant au congrès qui s'est tenu à Neuchâtel cet automne.

On lui a demandé de préfacier un ouvrage qui paraîtra au début de l'an prochain:

Universités du troisième âge en Suisse

Édité par M. René Jeanneret, ce volume de quelque 200 pages fait le point sur les expériences réalisées jusqu'à maintenant. En une quinzaine de chapitres, les auteurs, suisses et étrangers, ont cherché non seulement à justifier le phénomène des U3A et leur rôle dans la société contemporaine, mais encore à mettre en évidence les lignes de force de cette entreprise dans notre pays.

Sortie de sa tour d'ivoire, l'institution universitaire se trouve face au défi de l'ouverture vers la formation permanente. Cet ouvrage doit aider à y répondre.

Un bon de souscription paraîtra dans le prochain numéro d'«Aînés».

A. B.

Assurance pour la Vieillesse

Rentes viagères garanties par l'Etat de Genève...

un rendement élevé pour votre 3^e pilier

Lors de la conférence du 27 septembre dernier, les responsables de l'Assurance pour la Vieillesse ont présenté à la presse les caractéristiques de cette assurance:

Sur la base d'un capital versé par ses adhérents, soit en une seule fois, soit sous forme de primes périodiques, l'Assurance pour la vieillesse verse à ceux-ci une rente mensuelle, à un âge convenu d'avance et jusqu'au décès. Contrairement au placement bancaire, le capital versé à l'institution lui est définitivement acquis. Mais pour cette raison même il porte des intérêts beaucoup plus élevés: 6, 7, 8% voire davantage selon l'âge d'entrée.

Chacun peut y adhérer puisque l'âge, le sexe, l'état de santé ou la nationalité ne jouent pas de rôle dans le processus d'admission.

Institution sans but lucratif, l'Assurance pour la vieillesse est gérée par une Commission administrative de 11 membres placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, dont 3 sont nommés par lui et 6 par le Grand Conseil.

Notons encore que l'institution entend offrir prochainement de nouvelles prestations dans le cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle, notamment la constitution d'un 2^e pilier pour les indépendants, commerçants et artisans.

Pour tout renseignement ou demande de documentation:

Assurance pour la vieillesse
11, place du Molard
1204 Genève, tél. 022/28 10 63

H. Maillard

CHRONIQUE
DU

MDA

TIVOLI 8
LAUSANNE
TÉLÉPHONE (021) 23 84 34

En vue de Noël...

Fête familiale, dimanche 16 décembre 1984

Soucieux de créer des liens entre les générations, nous vous proposons, pour notre dernière excursion de l'année, une sortie familiale. Vous êtes naturellement les premiers concernés, mais vos enfants, vos petits-enfants ou, tout simplement, vos connaissances, sont les bienvenus.

Nous avons demandé leur collaboration aux CFF et avons obtenu une faveur importante quant au prix, lequel sera valable pour le départ de n'importe quelle gare. Cette journée sera agrémentée par des enfants. C'est un plaisir de vous annoncer la participation du chœur d'enfants «Les Baladins», qui réunit une cinquantaine de petits chanteurs. «Les Baladins» doivent leur renom à leur fondateur, M. Camille Clément. En 1978, pour la soirée du chœur mixte qu'il dirige, il décide de faire chanter ses six enfants. Vu le succès, il souhaite fonder un groupe d'enfants de 6 à 12 ans. Toutes les espérances sont dépassées: vingt-cinq filles et garçons s'annoncent.

«Sachez que lorsque les enfants chantent, rien ne meurt, car l'enfance est toute une vie puisqu'elle en donne la clé. Chanter, c'est envoyer aux quatre vents du ciel de l'allégresse et de la lumière.» (Camille Clément)

Le 16 décembre, les enfants se produiront autour d'un sapin illuminé, qui nous annoncera l'approche de Noël.

Pour compléter cette fête familiale, nous entendrons aussi une fanfare du terroir dont nous serons les hôtes.

Un petit cadeau sera remis à chaque participant. Nous espérons vous rencontrer nombreux. Repas compris.